



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	21	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE
Le : 06/03/2024
Et
Publication ou notification du :
06/03/2024

L'an 2024, le 4 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 28/02/2024 et affichés à la porte de la Mairie le 29/02/2024.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BOUILLETTE Lionel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. CAPOIS Guillaume, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, M. KECK Frédéric, Mme LAVAUZELLE Laurence, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BALOUZAT Alain à M. VALENTE Vitor, Mme SCHAPPACHER Karine à Mme DUWEZ Nathalie

A été nommé(e) secrétaire : Mme GREMY Dominique

C2024_03 – Effectif du Personnel pour 2024

- VU** le Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L 2313-1, R 2313-3 et R 2313-8,
VU l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique,
VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
VU Les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53,
VU la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,
VU Le budget de la commune,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement. Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal **adoptent** à l'unanimité, l'effectif du personnel pour l'année 2024 comme suit :

Cadre d'Emploi & Grades	Durée Hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Effectif Physique	
			Pourvus	ETP
EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET				
ATTACHÉS TERRITORIAUX				
Attaché Principal	35h00	1	1	1
Attaché	35h00	1	0	0

Cadre d'Emploi & Grades	Durée Hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Effectif Physique	
			Pourvus	ETP
INGÉNIEURS TERRITORIAUX				
Ingénieur	35h00	1	1	1
RÉDACTEURS TERRITORIAUX				
Rédacteur Principal 1 ^{ère} Classe	35h00	1	1	1
Rédacteur Principal 2 ^{ème} Classe	35h00	1	0	0
Rédacteur	35h00	1	1	1
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX				
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	35h00	2	1	1
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	35h00	2	2	2
Adjoint Administratif	35h00	2	2	2
AGENTS DE MAITRISES TERRITORIAUX				
Agent de Maîtrise Principal	35h00	1	0	0
Agent de Maîtrise	35h00	3	3	3
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX				
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	35h00	2	0	0
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	35h00	2	2	2
Adjoint Technique	35h00	5	4	4
ÉDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITÉS PHYSIQUES & SPORTIVES				
Educateur	35h00	1	0	0
OPÉRATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITÉS PHYSIQUES & SPORTIVES				
Opérateur APS Qualifié	35h00	1	1	1
ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX				
Animateur	35h00	1	1	1
Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} Classe	35h00	1	0	0
Adjoint d'Animation	35h00	2	2	2
AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES				
ATSEM Principal 1 ^{ère} Classe	35h00	1	1	1
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE				
Brigadier-Chef Principal	35h00	2	2	2

EMPLOIS PERMANENTS Á TEMPS NON COMPLET				
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX				
Adjoint Technique	28h00	2	2	1.6
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX				
Adjoint Administratif	15h00	1	1	0.42
ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX				
Adjoint d'Animation Principal 1 ^{ère} Classe	28h00	1	0	0
Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} Classe	28h00	1	1	0.8

Cadre d'Emploi & Grades	Durée Hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Effectif Physique	
			Pourvus	ETP
EMPLOIS CONTRACTUELS Á TEMPS COMPLET SUR EMPLOI PERMANENT				
ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE & DES BIBLIOTHEQUES				
Assistant de Conservation	35h00	1	1	1
EMPLOIS CONTRACTUELS Á TEMPS COMPLET SUR EMPLOI NON PERMANENT				
ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX				
Adjoint d'Animation	35h00	1	1	1
ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE & DES BIBLIOTHEQUES				
Assistant de Conservation	35h00	1	0	0

EMPLOIS CONTRACTUELS Á TEMPS NON COMPLET SUR EMPLOI NON PERMANENT				
ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX				
Adjoint d'Animation	25h55	1	1	0.73
Adjoint d'Animation	8h00	1	1	0.22
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX				
Adjoint Technique	28h00	1	1	0.80

NOMBRE TOTAL D'AGENT POUR 2024	45	34	32.57
---------------------------------------	-----------	-----------	--------------

PRÉVISIONS EMPLOIS CONTRACTUELS TEMPORAIRES		
Assistant de conservation (<i>Intervention éventuelle d'un Archiviste</i>)	1	0
Adjoint d'Animation Saisonnier (<i>BAFA VACANCES</i>)	2	0
Adjoint Technique Saisonnier	1	0
Agent toute catégorie (<i>INTERIM, etc.</i>)	1	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance,
Dominique GREMY

A Bourron-Marlotte, le 05/03/2024

Le Maire,
Vitor VALENTE

